**NATIONS UNIES** **A S**

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/945
S/1998/472
5 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Points 64 et 81 de l'ordre du jour
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettres identiques datées du 5 juin 1998, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, du Chili, du Kazakhstan, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nos gouvernements respectifs ont déjà exprimé la profonde préoccupation que leur inspire les essais d'engins nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan; ils considèrent en effet que ceux-ci pourraient avoir des conséquences particulièrement dangereuses pour la stabilité régionale, la paix et la sécurité internationales et le régime international de non-prolifération des armes nucléaires.

Nos pays ont pris note de la réaction initiale de l'Organisation des Nations Unies face à cet état de choses. Nous restons fermement persuadés que les organes compétents de l'Organisation devraient rester saisis de la question afin d'examiner de façon approfondie la question des initiatives qui pourraient être prises face à la situation créée par les essais nucléaires récents en Asie du Sud et leurs incidences du point de vue de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire.

Le Conseil de sécurité étant responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons que la convocation d'une réunion officielle de cet organe s'impose pour examiner tous les aspects de la situation, réunion à laquelle les États Membres non membres du Conseil pourraient participer. Une telle réunion pourrait compléter utilement toute résolution que le Conseil de sécurité adopterait sur cette question.

Nos pays respectifs souhaitent saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement qu'ils ont pris dans la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64 et 81 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Fernando PETRELLA

La Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Penelope WENSLEY

Le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Robert FOWLER

Le Chargé d'affaires par intérim du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Juan LARRAÍN

Le Chargé d'affaires par intérim de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Yerzhan KAZYKHANOV

Le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Michael POWLES

Le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Lee-Young LEE

Le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) V. YEL'CHENKO

---